



Mairie de Montalet le Bois
2 rue de l'Eglise
78440 Montalet le Bois

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant réglementation sur la circulation à l'occasion du "Le OFF du Eole Factory Festival"

OBJET

Le Maire de Montalet-le-Bois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale, notamment les articles L.2213-1 et L2213-2;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés;

Vu la demande présentée par la Communauté de Communes, GPSEO à l'occasion du festival "Le Off du Eole Factory Festival" devant se dérouler le samedi 24 septembre 2022;

CONSIDERANT que l'organisation de ce festival peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains;

CONSIDERANT la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation sur le parcours du Festival, afin de prévenir ces risques;

ARRÊTE

ARTICLE 1er: Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement du Festival "Le Off du Eole Factory Festival", de réglementer la circulation comme suit:

Le samedi 24 septembre 2022, la circulation sera modifiée dans les rues désignées ci-dessous:

- 15h00-17h: sur le trajet de l'école jusqu'à la Bernon: route de Jambville, route des férêts, rue des lavandières
- 15h00 à 19h00: sur le site de la Bernon

ARTICLE 2: Pendant la durée de modification, la circulation ne pourra pas s'effectuer.

ARTICLE 3: Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de Montalet-le-Bois.

ARTICLE 4: La Gendarmerie de Limay, la Communauté de Commune GPSEO et le Maire de Montalet-le-Bois sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Montalet le Bois

Le 22/09/2022

Le Maire, Maël WOTIN

